



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 21 février 2019 à 20H30

---

**Date de convocation : 15 février 2019**  
**Date d'affichage : 15 février 2019**

**Nombre de membres en exercice : 13**  
**Nombre de membres présents : 10**

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février à 20h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze de l'an deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie de JOUE L'ABBE en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERCIER Janny, Maire.*

***Étaient Présents : LUNEL Dominique, RIVIERE Patrick, CHOPLIN Pascal, REGOUIN Evelyne, MOREAU Anaïs, SOUCHU David, THUARD Françoise, MEGY Karl, POURCEAU Jean-Marie.***

***Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : LAINÉ Magali ayant donné pouvoir à Jean Marie POURCEAU,***

***Étaient excusées : IMBERT Philippe***

***Étaient absents : Sandrine FLOQUART***

### **Ordre du jour :**

- Présentation dans le cadre du projet de Fibre Optique de la démarche « accompagnement pour la mise en place de l'adressage »
- Approbation du Procès-verbal du 24 janvier 2019
- Décisions prises par délégation
- Approbation du Compte de Gestion du Receveur 2018 et Approbation du Compte Administratif 2018
- Délibération sur affectation du résultat de l'exercice 2018
- Vote des Subventions 2019
- Débat d'Orientation Budgétaire 2019
- Licenciement d'un agent technique Ircantec Titulaire suite à déclaration d'incapacité à exercer ses fonctions
- Délibération Contrat d'abonnement annuel 2019 ATESART
- Délibération Bulletin d'adhésion annuel 2019 CAUE de la Sarthe
- Délibération demande subvention continuité du « Programme de Restauration Statue de l'Église »
- Délibération pour soutien « Résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents d'intercommunalité »
- Délibération concernant la mise à disposition de la salle polyvalente au Commerce Local pour le 31/12/2019
- Convention avec l'ASPJA concernant le fonctionnement de la « bibliothèque ASPJA » (*don de Mme Paulette Deniaud*)
- Délibération relative à des dérogations scolaires
- **Délibération sur proposition cession d'une bande de 2 mètres sur propriété privée rachetée par Foncier Aménagement à la Commune de Joué l'Abbé\***
- Comptes rendus des commissions
- Questions diverses
  - Animation du 8 mai 2019
  - Lettre anonyme adressée le 18/01/2019 en mairie de Joué l'Abbé
  - Convention Qi Gong avec le CDOS 72 et l'association sportive Art & Vie
  - Réponse de Mr Le Préfet suite à commission Liste électorale

**(\*) Monsieur le Maire annonce en début de séance que le point « en rouge » a été ajouté à l'ordre du jour depuis la distribution de la convocation.**

**Secrétaire de séance nommé : Patrick RIVIERE**

## Présentation dans le cadre du projet de Fibre Optique de la démarche « accompagnement pour la mise en place de l'adressage »

Suite aux échanges lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a demandé à la Poste de venir répondre aux questions des élus sur la proposition d'adressage présentée.

Cette présentation est faite par Monsieur Alain POUTIER, Directeur de l'Action Commerciale de la Direction Exécutive des Pays de Loire, assisté de Madame Charline CALERO, Responsable d'Action Commerciale.

Pour Monsieur POUTIER l'objectif de La Poste est d'apporter une aide et accompagner la commune pour la numérotation et à la dénomination de ses voies.

L'adresse correcte permet entre autres :

A/ pour les particuliers :

- ✓ L'accessibilité aux services d'urgence de soins, et de secours
- ✓ La géo localisation pour les livraisons
- ✓ L'accès aux services nouveaux (très haut débit).

B/ pour les entreprises :

- ✓ La localisation de ses prestataires, fournisseurs et clients.
- ✓ Optimiser les parcours de livraison etc....

C/ pour les collectivités :

- ✓ Améliorer la connaissance de la commune et de ses habitants.
- ✓ Faciliter les recensements, les mises à jour des listes électorales
- ✓ Améliorer l'accès aux salles de spectacle, aux complexes sportifs et lieux touristiques et de manifestations.

Monsieur POUTIER communique ensuite sur la situation en matière de qualité d'adresse sur Joué l'Abbé.

*« sur 96 voies recensées (les lieux dits compris) actuellement 389 adresses sont existantes.*

*Il y a 539 points d'adresses connus de la Poste pour 543 foyers ou entreprises desservis.*

*Au niveau national cela situe notre commune à une qualité de l'adresse inférieure à la moyenne. »*

Il signale aussi que 76% des voies comportent des défauts de numérotation impactant 32.6 % de foyers ou entreprises. et que 28.8% ne sont pas numérotées impactant 28.7 % de foyers ou entreprises.

Il précise que la Poste travaille à partir d'indicateurs élaborés par le Service National de l'Adresse (SNA)

- ✓ Voies non numérotées
- ✓ Voies partiellement numérotées
- ✓ Voies homonymes strictes (regroupements de communes)
- ✓ Points adresses non numérotés

Monsieur POUTIER présente ensuite **les différentes étapes optionnelles** de son action :

- ✓ Rapport méthodologique,
- ✓ Audit
- ✓ Diagnostic
- ✓ Communication citoyenne en amont
- ✓ Rapport d'audit
- ✓ Réalisation du projet
- ✓ Projet d'adressage
- ✓ Communication citoyenne en aval.

Pour terminer sa présentation Monsieur POUTIER aborde l'aspect financier de l'opération en détaillant le coût de chaque étape ainsi que la facturation faite au fur et à mesure de l'avancement de la prestation.

Pour mémoire, la facturation s'élèverait à 4800 € et des options facultatives pour prestations complémentaires peuvent s'y ajouter.

## Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2019

→ Pas de remarque, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## Décisions prises par délégation

*Informations du Maire au Conseil Municipal dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

- ✓ *LA SADEL le 25/01/2019 : matériel loisirs créatifs pour 87.47€ TTC (petites fournitures pour périscolaire).*
- ✓ *BERGER LEVRAULT le 29/01/2019 : contrat Chorus Pro pour 570€ TTC (échanges sécurisés).*
- ✓ *CDG 72 le 29/01/2019 : calcul indemnité de licenciement pour inaptitude d'un agent technique titulaire et Ircantec pour 150 € TTC.*
- ✓ *HERVE THERMIQUE le 01/02/2019 : remplacement du disconnecteur de la chaufferie du gymnase 399.91€ TTC.*
- ✓ *LA POSTE le 01/02/2019 : commande de timbres pour 171.00 € TTC.*
- ✓ *DCP- Pascal DUROUX le 05/02/2019 et le 12/02/2019 pour montant total de 1270.61 € (réparation friteuse, contrôle Gaz et remplacement de la vanne de gaz du four + du thermostat, maintenance complète de l'adoucisseur, remplacement Aimant lave-vaisselle, minuterie et arrêt d'urgence de l'éplucheuse de légumes).*
- ✓ *THIREL BUREAU le 11/02/2019 : fournitures administratives de mairie pour 916.64 TTC*
- ✓ *BRICOMAN le 12/02/2019 : pour 110€ TTC (réfection de partie entrée rue principale cuisine du restaurant scolaire).*

## ARRÊTÉS :

- ✓ *Arrêtés N° 03-2019-RH à N° 08-2019-RH et Arrêtés N° 10-2019-RH à Arrêtés N° 15-2019-RH portant reclassement de l'indice majoré des agents CNRACL et IRCANTEC titulaires et contractuels.*
- ✓ *Arrêté N° 09-2019-RH plaçant un agent technique titulaire CNRACL en maladie ordinaire du 01/02/2019 jusqu'au 15/02/2019.*
- ✓ *Arrêté N°01-2019 Interdiction utilisation du terrain de Football du 01 au 03 février 2019*
- ✓ *Arrêté N°02-2019 Interdiction utilisation du terrain de Football du 08 au 10 février 2019*

## Vote du Compte administratif et compte de gestion

**RAPPEL** : L'arrêté des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif et sur le compte de gestion.

Le conseil municipal entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs, sauf règlement définitif (article L.2121-31 du CGCT).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif, sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

## 1. Approbation des comptes de gestion 2018

Monsieur le Maire informe les membres qu'il convient de procéder à l'examen et à l'approbation du Compte de gestion de Monsieur BUCHET, receveur.

072037  
TRES. MAROLLES-LES-BRAULTS



11-1  
Exercice 2018

41600 - COMMUNE DE JOUE L ABBE -

### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	789 236,85	1 272 709,33	2 061 946,18
Titres de recettes émis (b)	307 166,14	866 773,62	1 173 939,76
Réductions de titres (c)		992,52	992,52
Recettes nettes (d = b - c)	307 166,14	865 781,10	1 172 947,24
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	789 236,85	1 272 709,33	2 061 946,18
Mandats émis (f)	301 866,30	703 573,21	1 005 439,51
Annulations de mandats (g)		348,00	348,00
Dépenses nettes (h = f - g)	301 866,30	703 225,21	1 005 091,51
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	5 299,84	162 555,89	167 855,73
(h - d) Déficit			

REL. 06.101907 v1.2.17.0000 1.0 - C000

22

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Le Conseil Municipal doit délibérer.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## 2. Approbation du Compte Administratif 2018 - (ou cf. Annexe 1)

Monsieur le Maire, fait lecture du Compte Administratif 2018 en section fonctionnement et investissement. Il ressort un excédent de fonctionnement de l'exercice de **673 860,22€** cumulé et un déficit d'investissement de **150 865€68** hors restes à réaliser.

### **DETAIL FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE**

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>1 272 709.33 €</b>	<b>703 225.21 €</b>	<b>55,25%</b>
011 - Charges à caractère général	344 250.00 €	250 508.47 €	72,77 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364 270.00 €	361 966.75 €	99,37 %
022 - Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 000.00 €	0.00 €	0,00 %
023 - Virement à la section d'investissement	448 039.33 €	0.00 €	0,00 %
65 - Autres charges de gestion courante	58 700.00 €	53 513.34 €	91,16 %
66 - Charges financières	37 250.00 €	37 236.65 €	99,96 %
67 - Charges exceptionnelles	200.00 €	0.00 €	0,00 %
<b>Fonctionnement - Recette</b>	<b>1 272 709.33 €</b>	<b>1 377 085.43 €</b>	<b>108,20%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	511 304.33 €	511 304.33 €	100,00 %
013 - Atténuations de charges	1 500.00 €	18 808.55 €	1253,90 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70 500.00 €	75 101.14 €	106,53 %
73 - Impôts et taxes	399 505.00 €	407 015.00 €	101,88 %
74 - Dotations, subventions et participations	282 900.00 €	347 098.69 €	122,69 %
75 - Autres produits de gestion courante	7 000.00 €	14 421.91 €	206,03 %
76 - Produits financiers	0.00 €	6.20 €	0,00 %
77 - Produits exceptionnels	0.00 €	3 329.61 €	0,00 %

**EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ : 673 860,22 €**

## SECTION INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	
		Montant	%
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>789 236.85 €</b>	<b>458 031.82 €</b>	<b>58,03%</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	156 165.52 €	156 165.52 €	100,00%
020 - Dépenses imprévues ( investissement )	20 000.00 €	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	14.00 €	14.00 €	100,00%
13 - Subventions d'investissement	1 800.00 €	0.00 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 206.00 €	68 095.29 €	99,84%
20 - Immobilisations incorporelles	11 000.00 €	5 009.11 €	45,54%
21 - Immobilisations corporelles	520 351.33 €	222 000.90 €	42,66%
23 - Immobilisations en cours	11 700.00 €	6 747.00 €	57,67%
<b>Investissement - Recette</b>	<b>789 236.85 €</b>	<b>307 166.14 €</b>	<b>38,92%</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	448 039.33 €	0.00 €	0,00%
024 - Produits de cessions	15 000.00 €	0.00 €	0,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0,00%
041 - Opérations patrimoniales	14.00 €	14.00 €	100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	224 783.52 €	238 121.49 €	105,93%
13 - Subventions d'investissement	100 900.00 €	69 030.65 €	68,41%
20 - Immobilisations incorporelles	500.00 €	0.00 €	0,00%

**DEFICIT d'INVESTISSEMENT CUMULÉ : 150 865,68€**

Lecture est faite des chapitres du compte administratif, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et nomme un Président de séance avant de quitter la salle.

Mr Pourceau est nommé Président de séance et soumet au vote le compte administratif.

→ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer sur le Compte Administratif 2018 de Joué l'Abbé.**

**Vote : à l'unanimité des voix** (moins la voix de Mr Le Maire)

## Affectation du résultat 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	162 555,89
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	511 304,33
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>673 860,22</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-150 865,68
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	31 800,00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>119 065,68</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>673 860,22</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>119 065,68</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>554 794,54</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

→ Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Vote des Subventions 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient dès à présent de réfléchir aux montants envisagés pour l'année 2019.

La commission « jeunesse-famille-vie associative » s'est réunie **le jeudi 14 février 2019** afin de procéder à l'étude des demandes de subventions.

En préambule, Patrick Rivière rappelle les règles d'attribution des subventions aux associations.

*(Conseil Municipal du 29/01/2016)*

### **Critères d'éligibilité :**

- ✓ Les associations à but non lucratif ayant pour objet de mettre en place des activités de loisirs, sportives, culturelles à destination des jeunes, apportant une animation sur la commune ou répondant à un intérêt général.
- ✓ Les associations caritatives.
- ✓ Les associations créant du lien social.

- ✓ L'association des AFN et le corps des sapeurs-pompiers.
- ✓ Sont prioritaires les associations ayant leur siège social à Joué l'Abbé ou sur la polarité.

**Ne sont pas éligibles :**

- ✓ Les regroupements de professionnels.
- ✓ Les associations à caractère politique ou confessionnel.
- ✓ Une association qui se créerait en concurrence avec une association existante.

**Subventions 2019**

Date limite de dépôt des dossiers de demandes de subventions : VENDREDI 08 FEVRIER 2019 en Mairie.

**Pièces à joindre aux demandes :**

- ✓ Le compte de résultat de l'année écoulée
- ✓ L'état de trésorerie à l'issue de cet exercice
- ✓ La copie des relevés des comptes bancaires au 31/12/2018.
- ✓ Le budget prévisionnel
- ✓ Les éventuels projets
- ✓ Un RIB
- ✓ La composition du Bureau

**Toute demande incomplète ou non remise à la date fixée ne sera pas étudiée.**

**Règle d'attribution en 2018 non maintenue en 2019 :**

*Pour les associations qui se verront attribuer une subvention le montant attribué cette année ne devra pas excéder le montant attribué l'année passée.*

**Nombre de dossiers reçus :**

- ✓ Associations ayant le siège à Joué l'Abbé : **11**
- ✓ Associations ayant le siège hors Joué l'Abbé : **1**
- ✓ Autres associations subventionnées l'année passée : **12 (7 demandes pour 2019)**
- ✓ Autres associations non subventionnées l'année passée : **11**

---

**EXAMEN DES DEMANDES**

Présentation au conseil municipal d'un tableau sur le quel est indiqué

- ✓ Le nom de l'association.
- ✓ Le montant de la subvention versé en 2018.
- ✓ Le montant demandé en 2019.
- ✓ Le montant proposé par la commission,

**Reprise de chaque demande dont la majorité n'appelle pas de remarque particulière, la commission proposant d'accorder le montant de subvention demandé.**

**Cependant quelques remarques et précisions sont nécessaires :**

- ✓ Génération Mouvement : Afin de rééquilibrer vis-à-vis des 2 autres communes, nous proposons de porter la subvention de 115 € à 200 €.
- ✓ Coopérative scolaire : subvention calculée en fonction du nombre d'élèves : Nombre d'élèves prévu à la rentrée 2019 : 161 propositions de maintien de la subvention au même niveau que celle attribuée en 2018. Cependant pour tenir compte d'une hausse d'effectif, la commission propose un montant de 590 €.



- ✓ FC JAG (Club de Football) : pas de montant mentionné
  - Remboursement d'emprunt pour 4000 €
  - Pas de détail des subventions reçues en 2018.
- ✓ MJC demande 2000 € pour le fonctionnement et 1700 € pour le Pommé
  - Proposition de la commission 1700 € pour le fonctionnement et 2000 € pour le Pommé.
  - **MOTIF : somme plus importante pour soutenir une manifestation déficitaire.**
- ✓ JOUE EN FETE : Versement de 2000 € à l'école.
- ✓ APE : Versement à l'école 2717 €. Prévoit de verser 3500 € en 2019.
- ✓ UNC/AFN : Pas de montant. Toujours présente aux manifestations organisées par la commune, la commission propose de passer la subvention de 100 en 2018 à 150 € en 2019.
- ✓ Step Up : nouvelle association créée sur la commune. Attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à titre d'aide au démarrage.
- ✓ CCAS : prévoir pour 2019 une provision de 2000 €.
- ✓ Roller Skating des Portes du Maine : Montant demandé 600 €.
 

La commission propose un montant de 400 € aux motifs que cette association bien qu'utilisant la salle des sports et y disposant d'un bureau, ne souhaite pas déclarer son siège sur Joué l'Abbé.

  - Baisse des effectifs annoncée lors de l'AG (*confirmation des effectifs demandée le 16/02*).
- ✓ Pour les autres demandes des associations non communales ou dont le siège n'est pas sur la polarité, les demandes n'appellent pas de commentaires exceptés pour :
- ✓ AFM/THELETHON : plus de manifestation organisée en commun avec les communes de La Guierche et Souillé.
- ✓ ADMR : La demande est parvenue en mairie le 18/02, après la réunion de la commission. Cependant, les membres de la commission avaient proposé d'attribuer une subvention car cette association intervient sur notre commune.
- ✓ Club Handisport de Maule St Saturnin : pas de montant.
  - La commission propose de ramener la subvention à 80 €.
  - Contrairement aux années passées, l'association ne nous communique pas de bilan financier ni de prévisionnel permettant de connaître sa situation financière actuelle.
- ✓ Prévention Routière : attribution liée à l'intervention sur l'école
- ✓ Société de pêche de la BAZOGE (AAPPMA) : pas de demande mais transmission d'un bilan financier de 2018. La subvention de Joué l'Abbé pour 2018 est bien mentionnée.
  - Lors de la journée de la pêche des enfants de Joué participent.

**Associations dont les demandes n'ont pas été retenues :**

- MFR-UFA Coulans sur Gée
- ADAPEI
- LIGUE CONTRE LE CANCER
- AFSEP (association française des sclérosés en plaques)
- HAND CLUB de LA BAZOGE
- CRI 72/ADEN

- MFR-CFA Nogent le Bernard
- AFD 72 (association des diabétiques de la Sarthe)
- G.S.C.F (Groupement de Secours Catastrophe Français)
- SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- SOLIDARITE PAYSANNE

### **Propositions de Subventions aux Associations au titre de l'année 2019**

<b>Associations ayant le siège à JOUE</b>	<b>Votées 2018</b>	<b>Demandées 2019</b>	<b>Proposées</b>	<b>Votées 2019</b>
Génération Mouvement	<b>115</b>	<b>Pas de montant</b>	200	<b>200</b>
Coopérative scolaire	<b>580</b>		590	<b>590</b>
FC J.A.G	<b>1000 + 4000</b>	<b>Pas de montant + 4000</b>	1000 + 4000	<b>1000+4000</b>
M.J.C	<b>1700</b>	2000	1700	<b>1700</b>
Fête du Pommé	<b>2000</b>	1700	2000	<b>2000</b>
Joué en Fête	<b>300</b>	300	300	<b>300</b>
Faso Deme	<b>300</b>	300	300	<b>300</b>
MJC-JAM Basket	<b>2000</b>	2000	2000	<b>2000</b>
Association des Parents d'élèves	<b>300</b>	300	300	<b>300</b>
UNC/AFN	<b>100</b>	<b>Pas de montant</b>	150	<b>150</b>
Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Joué l'Abbé	<b>300</b>	300	300	<b>300</b>
Step Up	<b>Nouvelle</b>	300	300	<b>300</b>
Centre Communal d'Action Sociale			2000	<b>2000</b>
<b>Associations n'ayant pas le siège à JOUE</b>				
Portes du Maine Heviz	<i>Pas de demande</i>	Pas de demande	-	<b>-</b>
Roller Skating Maine Cœur de Sarthe	<b>400</b>	600	400	<b>400</b>
<b>Autres Associations</b>				
AFM/téléthon	<b>35</b>	<b>Pas de montant</b>	35	<b>35</b>
Aide Sociale à domicile en milieu rural De La Bazoge(ADMR)	<b>40</b>	<b>Demande reçue le 18/02/2019</b>	40	<b>40</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers de Souigné sous Ballon	<b>50</b>	<b>Pas de demande</b>	50	<b>50</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers de Ste Jamme/Sarthe	<b>50</b>	<b>Pas de demande</b>	50	<b>50</b>
Asso Sarthoise des Amis de la Santé	<b>35</b> <i>(sous réserve)</i>	<b>Pas de demande</b>	-	<b>-</b>
Club Handisport de Maule St Saturnin	<b>120</b>	<b>Pas de montant</b>	80	<b>80</b>
Jardinier Sarthois Section de Ballon	<b>35</b>	<b>Pas de montant</b>	35	<b>35</b>
La Prévention Routière	<b>35</b>	<b>Pas de montant</b>	35 <i>Si intervention</i>	<b>35</b> <i>Si intervention</i>
Société de Pêche de la Bazoge	<b>30 + coupe</b>	<b>Pas de montant</b>	30 +coupe	<b>30 +coupe</b>
S.O.S Amitié	<b>40</b> <i>(sous réserve)</i>	<b>Pas de demande</b>	40 <i>(sous réserve)</i>	<b>40</b> <i>(sous réserve)</i>
Subvention Exceptionnelle Collège de Ballon	<b>400</b>	<b>Pas de demande</b>	400	<b>400</b>

Association Régionale des Mutilés de la voix	<b>50</b>	<b>Pas de montant</b>	50	<b>50</b>
<b>TOTAL proposé</b>	<b>14015</b>		<b>16385</b>	<b>16385</b>
Provision pour subventions à attribuer	<b>1485</b>		<b>1115</b>	<b>1115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15500</b>		<b>17500</b>	<b>17500</b>

→ Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de réfléchir sur les dépenses d'investissement 2019.

Chapitre	Cpte d'affectation	INTITULE COMPTABLE	DETAILS - OBSERVATIONS	DEPENSES		RECETTES
				FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
<b>CADRE DE VIE - PATRIMOINE - URBANISME - VOIRIE</b>						
20	202	Frais d'études	Provision pour PLU - 2018		600.00 €	
20	2031	Frais d'études	Frais d'études (cession terrain Foncia-Aménagement: 750€) . + La Manchonnerie (500€)		1 250.00 €	
21	2111	Terrains Nus				
21	2121	Plantations Arbres	Plantation arbres		1 525.80 €	
21	2128	Autres agencements de terrains	Honoraires SPS pour restauration Charpente Commerce local		2 153.00 €	
21	2128	Autres agencements de terrains	Aménagement de boxes pour stockage sable, gravier, etc		1 809.00 €	
21	2131	CIMETIERE	Acquisition d'équipement HANDINORM 70m pour 8200€		8 200.00 €	
11	2312	CIMETIERE	Aménagement Cimetière "relevé des corps" pour 2500€		2 500.00 €	31 800.00 €
21	21578	Autre matériel et outillage Voirie	Tronçonneuse		400.00 €	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une	Travaux de Voirie - Programme 2019		17 000.00 €	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une	Enedis aménagement Lotissement des Chapuisières		10 000.00 €	
21	2151	Réalisat° extens° Voirie via une	Réseaux Eaux pluviales rue de l'église		133 200.00 €	
21	2184	Mobilier	Mobiliers d'extérieurs / Jeux pour enfants		3 000.00 €	
21	2188	Autres immobilisations	Signalitique aménagé "Verger Conservatoire" (500€). + Clôture chemin (2000€)		2 800.00 €	
23	2316	Restauration d'œuvres d'art	Nouveau Programme/Restauration statue "Vierge à l'enfant retable Sud" à l'Eglise		4 656.60 €	
23	2313	Etude et prestation pour des tra	Frais d'architecte pour Charpente commerce local		17 350.00 €	
13	1322	Subvention DRAC	Pour restauration Statues sur nouveau programme (30%)			1 160.00 €
13	1322	Subvention CONSEIL DEPARTEME	Pour restauration Statues sur nouveau programme (20%)			775.00 €
11	615231	Entretien et réparation Voirie	Fauchage	6 500.00 €		
11	615231	Entretien et réparation Voirie	Voirie entretien 18000€ et curage Fossés (2000€)	20 000.00 €		
11	61524	Bois et Forêts	Abattage d'Arbres			
11	617	Etudes et Recherches	Publicité / Travaux d'aménagement cimetière			
11	6068	Fleurissement	Fleurissement du bourg / Printemps / Automne + Sapins Noël	3 800.00 €		
<b>Sous total :</b>				<b>30 300.00 €</b>	<b>206 444.40 €</b>	<b>33 735.00 €</b>

ECOLE						
21	21568	Autre matériel outillage d'incen	Bloc de secours - remplacement		1 200.00 €	
21	2183	Matériel bureautique informati	Ecole numérique		12 975.00 €	6 487.00 €
21	2184	Mobilier	Tables ou chaises pour classe		500.00 €	
23	2135	Constructions	Sécurisation Ecole (alarmes alertes attentat)		6 703.20 €	2 683.00 €
23	2135	Constructions	Portail Ecole avec motorisation		2 000.00 €	
11	615221	Entretien /réparations batiment	Peinture Préau Ecole RAR 2018 Gastineau	4 500.00 €		
				<b>Sous total :</b>	<b>4 500.00 €</b>	<b>23 378.20 €</b>
<b>MAIRIE - ADMINISTRATION GENERALE - EQUIPEMENT SERVICE TECHNIQUES ET DIVERS (COMMERCE LOCAL)</b>						
21	2183	Matériel bureautique informati	Clé AWS pour démat doc Urbanisme + connecteur CHORUSPRO		1 000.00 €	
20	2055	Concessions et droits similaires	Renouvellement licences informatique (Berger Levraut et autres)		3 800.00 €	
21	2188	Autres immobilisations	Charpente dernier commerce local		190 000.00 €	114 000.00 €
11	60636	Vêtements de travail	Vestes pour agents de la restauration	300.00 €		
11	6232	Fêtes et Cérémonies	Animation 8 mai	530.00 €		
61	6184	Versement organismes de form	Formation des personnels Hab Electricité + CACES etc...	1 000.00 €		
				<b>Sous total :</b>	<b>1 830.00 €</b>	<b>114 000.00 €</b>
<b>AUTRES SERVICES : SALLE DES SPORTS / SALLE POLYVALENTE / RESTAURANT SCOLAIRE</b>						
21	2184	Mobilier	Chariot pour salle polyvalente		200.00 €	
21	2184	Mobilier	Chaises pour Restaurant scolaire		1 600.00 €	
11	615221	Entretien et réparations de batim	Sol du Gymnase à refaire suite à sinistre RAR	5 000.00 €		
				<b>Sous total :</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>1 800.00 €</b>
				<b>TOTAUX :</b>	<b>41 630.00 €</b>	<b>426 422.60 €</b>
						<b>156 905.00 €</b>

A prévoir également : « Adressage » via La Poste en vue de la fibre optique pour une enveloppe de 10000€ (panneaux de numérotation inclus).

Monsieur Le Maire envisage d'étudier la possibilité de recourir à un emprunt en rappelant que l'annuité de l'emprunt de l'Atelier (12 695€36) s'est terminée en 2018 et que celle de l'emprunt pour l'aménagement sécurité RD 149-23 (27105€) se terminera en 2024.

→ Les membres du conseil municipal doivent débattre de ces orientations proposées.

## Licenciement d'un agent technique Ircantec Titulaire suite à déclaration d'incapacité à exercer ses fonctions

Monsieur le Maire confirme qu'il convient d'engager une procédure de licenciement concernant un agent IRCANTEC à temps partiel et titulaire qui en arrêt pour maladie ordinaire depuis Octobre 2015 a été classé en incapacité à exercer ses fonctions par la Médecine du Travail et reconnue par la CPAM en invalidité de catégorie 2.

Cet agent a répondu négativement à la proposition de Monsieur Le Maire d'étudier un reclassement professionnel aussi, il convient de procéder à son licenciement.

La collectivité a donc fait appel aux compétences du Centre de Gestion pour l'accompagner dans le suivi de ce dossier et pour le calcul des indemnités de licenciement dues.

Celles-ci ont donc été chiffrées par le centre de gestion entre 4038 € et 4711 €.

Il convient donc de convoquer l'agent à un entretien préalable en vue d'engager son licenciement.

Monsieur le Maire expose plus en détail la situation et précise que la jurisprudence incite à toujours prendre l'option la plus avantageuse au salarié. C'est pourquoi il conseille de retenir le montant de 4711€.

→ Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération Contrat d'abonnement annuel 2019 ATESART

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu comme chaque année, la facture du contrat d'abonnement 2019 pour ses prestations.

Elles sont basées sur le nombre d'habitants de la commune au dernier recensement à savoir 1286 habitants.

La facture s'élève à 1286€ TTC soit 1€ par habitant contre 1296 habitants base de calcul pour la facture 2018 qui s'élevait à 1296€.

→ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération Bulletin d'adhésion annuel 2019 CAUE de la Sarthe.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu comme chaque année, le bulletin d'adhésion du Conseil d'Administration du CAUE, dont la prestation est basée sur le nombre d'habitants au dernier recensement de la commune qui compte 1286 habitants.

Le montant de la prestation s'élève à  $1286 \times 0.008$  euros/hbt soit 102.88 € TTC

→ **Les membres du Conseil Municipal doivent délibérer.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération demande subvention continuité du « Programme de Restauration Statue de l'Église »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il conviendrait de poursuivre le programme de restauration des statues classées de l'Église de Joué l'Abbé. Dans cet objectif, la restauration de la Vierge à l'Enfant, retable Sud a été classée prioritaire par la commission qui a suivi les précédentes restaurations et notamment par Mme Anetta Palonka-Cohin, Docteur en Histoire de l'Art - Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe.

Cette statue a été classée par arrêté du ministère de la culture en date du 22 avril 1975 comme protégée. Mme Agnès Blossier nous a adressé en date du 07/01/2019 un devis de restauration pour un montant TTC de 4656€60 soit un montant hors taxe de 3880€50.

Avant d'engager la restauration, Monsieur le Maire souhaite demander des subventions auprès de la DRAC (Région des Pays de Loire) et du Département de la Sarthe.

Une participation peut éventuellement être sollicitée auprès de la Fondation du Patrimoine.

### Tableau de Financement prévisionnel :

Cout TTC de la restauration de la Statue Vierge à l'Enfant Retable Sud :	<b>4656€60</b>
Cout HT de la restauration :	3880€50
Participation de la DRAC (30% du HT) :	→ 1164€15
Participation minimale du Conseil Départemental de la Sarthe (20%)	→ 776€10
FCTVA à percevoir (16,404%) :	→ 635€55
Restera à charge de la Collectivité hors autres aides diverses :	<b>2080€90</b>

- **Les membres du conseil municipal doivent délibérer** pour autoriser Monsieur Le Maire à déposer les dossiers de subvention nécessaires auprès de la DRAC, du Conseil Départemental de la Sarthe et de la Fondation du Patrimoine

**Vote : à l'unanimité des voix**

### [Délibération pour soutien « Résolution générale du 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité »](#)

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal le 24 janvier 2019 les élus ont pris connaissance de la résolution transmise par l'AMF dans le cadre du 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité.

Celle-ci leur a été également transmise intégralement par mail en date du 15/02/2019.

Rappel de l'objet de celle-ci :

**Dans la résolution générale du 101<sup>ème</sup> Congrès, les maires et présidents d'intercommunalité ont demandé l'ouverture rapide de négociations avec le gouvernement, prioritairement sur les ressources des collectivités et l'égalité d'accès aux services publics notamment dans les territoires ruraux et ultramarins. Cette résolution générale sera transmise à tous les maires de France afin qu'elle fasse l'objet d'une délibération de leur Conseil municipal.**

Parce que les difficultés exprimées par les maires reflètent celles vécues par les Français, l'AMF appelle le gouvernement à nouer une nouvelle relation de confiance avec les communes en répondant favorablement à leur demande de dialogue et de négociation d'une nouvelle étape de décentralisation pour rapprocher les décisions publiques des citoyens.

- **Les membres du conseil municipal doivent délibérer sur le soutien apporté en faveur de cette résolution générale.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération concernant la mise à disposition de la salle polyvalente au Commerce Local pour le 31/12/2019

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme Évenisse souhaitent organiser le réveillon de la St Sylvestre dans la salle polyvalente de Joué l'Abbé et qu'une décision avait déjà été prise au sein du conseil municipal l'année précédente.

Il convient de redéfinir les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente pour les commerçants de Joué l'Abbé.

Pour mémoire, il avait été convenu que la salle serait mise à disposition gracieusement et que les charges d'énergie leur seront facturées au prorata de leur consommation au tarif en vigueur.

Les commerçants prendraient possession de la salle du 30/12/2019 matin 2 janvier 2020 midi.

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

**Vote : Pour 10 ; Abstention 0 ; Contre 1**

## Convention avec l'ASPJA concernant le fonctionnement de la « bibliothèque ASPJA » (don de Mme Paulette Deniaud)

Monsieur Le Maire avait fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier que l'ASPJA lui avait adressé fin 2018 les membres avaient commencé à réfléchir au projet de convention formalisant l'installation et l'utilisation de cette bibliothèque entre l'association et la mairie. Ce dossier avait été remis à l'étude pour le prochain conseil municipal.

Un autre projet de convention à adopter est proposé ce jour et il en est fait lecture à l'ensemble des membres du conseil municipal présent à la séance.

→ **Pour qu'il soit adopté, les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération relative à des dérogations scolaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une famille domiciliée à Joué l'Abbé, souhaite scolariser leur fille née le 04/02/2016 en classe de petite section à la rentrée 2018/2019.

Dans leur demande, les parents mentionnent que le motif de leur demande est lié au fait que l'assistance maternelle de l'enfant habite Courcebœufs.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'une dérogation « sans participation financière ».

→ **Les membres du conseil municipal doivent délibérer.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Délibération sur proposition cession d'une bande de 2 mètres sur propriété privée rachetée par Foncier Aménagement à la Commune de Joué l'Abbé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une cession de terrain à l'euro symbolique a été envisagée afin de permettre d'élargir le trottoir à 2 mètres, suite à l'acquisition par Monsieur Drouin de Foncier Aménagement de la propriété.

→ **Monsieur le Maire expose plus en détail le contexte de cette cession afin que le conseil municipal délibère sur cette cession.**

**Vote : à l'unanimité des voix**

## Comptes rendus des commissions

Monsieur le Maire invite les adjoints à présenter les travaux de leurs commissions

### **Commission restauration**

Patrick RIVIERE présente le compte rendu de la réunion de la commission restauration du 19 février 2019 :

- ✓ Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et le développement du compostage, la commune a signé un « acte d'engagement » qui détermine les modalités pour bénéficier des animations au sein du restaurant scolaire.

Ces animations sur la réduction des déchets se sont déroulées sur 5 jeudis consécutifs du 8 novembre au 6 décembre de 11h40 à 12h10.

- 15 enfants du CE1 au CM2 ont participé à ces animations sur le compostage et le gaspillage alimentaire. Charge à eux de restituer les informations recueillies à leurs camarades le lendemain au restaurant scolaire.

Nous sommes en attente d'un compte rendu de Monsieur Sauleau animateur ainsi que d'un corrigé du petit livret complété par les enfants lors de leurs observations.

Mise en pratique différé car nous ne disposons pas à ce jour du composteur nécessaire.

Contacté ce même jour, Monsieur Letourmy a confirmé qu'une convention a bien été signée par Monsieur le Maire. Le retard de livraison est dû au fournisseur ainsi qu'à la surcharge d'activité pour les services de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe suite à la réception et la distribution des containers jaunes.

Il faut maintenant que ces composteurs soient assemblés.

Monsieur Letourmy a affirmé qu'ils seront prêts pour fin février.

### **Les repas**

- Pas de retours ce mois-ci des parents.
- Les enfants semblent satisfaits.
- Maintiens des entrées et des desserts.
- Fromages proposés dans les menus, les entrées et les plats.
- Utilisations de plus en plus de produits locaux.
- Interrogation sur des repas végétariens.
- Murielle et Nathalie participeront le 27 mars à St Georges du Bois à une demi-journée d'échanges entre restaurant scolaire. A cette occasion, elles se documenteront sur les repas végétariens, sujet qui est d'ailleurs porté à l'ordre du jour de cette réunion.



### Les demandes :

- Achat de plusieurs seaux de couleurs différentes pour faciliter le tri des déchets dans le cadre du compostage.
- La possibilité de récupérer deux anciens tableaux stockés dans la classe scan et d'en fixer un dans la salle de restauration pour affichage d'informations concernant les résultats en matière de réduction des déchets et de fixer l'autre sous le préau pour utilisation dans le cadre du périscolaire
- Demande l'intervention d'un employé communal pour fixer des pots de fleurs à des fins de décorations à l'entrée du périscolaire.

### Matériel

- Des travaux de réparation et d'entretien viennent d'être réalisés par une entreprise spécialisée dans le matériel de restauration collective entre autres : gazinière, friteuse, éplucheuse de légumes et adoucisseur.
- Une fuite au lave mains de la cuisine (un agent des services techniques sera sollicité).

## Commission Cadre de vie-Patrimoine

### Urbanisme –Voirie

David SOUCHU porte à la connaissance du conseil municipal qu'une réunion de la commission est fixée au samedi 9 mars 2019.

### Environnement

Pascal CHOPLIN informe les conseillers que le 16 février, suite aux travaux réalisés sur le ruisseau du Pansais, des membres de la commission cadre de vie environnement, des élus de la commune et des membres du club nature de la MJC, accompagnés de Monsieur Saillant (technicien de rivières du Syndicat de l'Orne Saosnoise) ont visités cette très belle réalisation.

## Questions diverses

- Animation du 8 mai 2019 : le repas sera assuré par le commerce local. La compagnie du Métronome a été retenue pour l'animation.
- Lettre anonyme adressée le 18/01/2019 en mairie de Joué l'Abbé
- Monsieur le Maire informe le conseil qu'en date du 18/01, il a reçu en mairie un courrier anonyme dans lequel l'auteur(e) informe qu'un administré a enfreint les règles d'urbanisme en aménageant les combles de sa résidence et en effectuant des ouvertures sur la toiture par pose de fenêtres de type « velux ».  
Après vérification, il s'avère que les déclarations de cette personne anonyme sont totalement infondées et diffamatoires. En effet, le mis en cause a scrupuleusement respecté les règles d'urbanisme en usage et a obtenu toutes les autorisations nécessaires aux travaux effectués.  
*(La dénonciation calomnieuse est un délit pénal (article 226-10 du code pénal).*
- Convention Qi Gong avec le CDOS 72 et l'association sportive Art & Vie
- Réponse de Mr Le Préfet suite à commission Liste électorale
- Prochain conseil municipal : **Vendredi 22/03/2019 à 18 Heures 30.**
- **Fin de la séance à : 0H30**